



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 JUIN 2022

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 20 mai 2022, pour le mercredi 15 juin février, à la salle du 1er étage de l'Auberge Communale. Le délai légal est donc respecté.
Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.
La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.
En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- **Appel**
- **Adoption du dernier procès-verbal du 17 février 2022**
- **Assermentation**

Ordre du jour :

1. **Élection du Président et du Vice-Président du Conseil Général**
2. **Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants**
3. **Préavis N°2/2022 - Compte 2021 –**
Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.2 rCG)
4. **Préavis N°4/2022 - Eau potable –**
Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.3 rCG)
5. **Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances**
6. **Communications de la Municipalité**
7. **Communications du Bureau**
8. **Vœux et divers**

Modification de l'ordre du jour :

Point 4. Il s'agit du préavis 4/2022 et non du 3.

Ajout d'un point 5bis pour nommer un délégué suppléant à l'AIVN (STEP) place vacante suite à une démission.

L'ordre du jour est accepté avec les modifications.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 38

Membres présents : 26

Quorum : 13

Taux de participation : 68%

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, police, paroisse, protection civile, école, eaux.

Excusés :

Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Social, épuration.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

12 personnes ont pris la peine de s'excuser.

Mme V. Chezeaux, boursière, est présente.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 17 février 2022

Le procès-verbal a été transmis par mail dans le dossier de convocation, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté, à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation : M. M. Théraulaz est assermenté après lecture du serment.

Démission : M. Mickaël Rochat. Remerciements pour son implication dans ce Conseil Général.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 JUIN 2022

Ordre du jour :

1. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil Général

- Mme S. Chappuis, Vice-Présidente procède à l'élection du Président.
- M. Y. Brechbühl, accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, il est donc élu tacitement (selon nouveau règlement du CG).
- M. le Président procède à l'élection du Vice-Président.
- Mme S. Chappuis accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, elle est donc élue tacitement (selon nouveau règlement du CG).

2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants

- Mesdames M. Chappuis et B. Fellay, scrutatrices suppléantes, sont élues scrutatrices. Aucune autre proposition n'étant faite.
- Mesdames C. Glardon et J. Guignard, scrutatrices, sont élues scrutatrices suppléantes. Aucune autre proposition n'étant faite

3. Préavis N°2/2022 - Compte 2021 –

Joint au dossier de convocation le préavis municipal n° 2/2022 ainsi que les comptes par ordre administratif - Selon rCG § 3 Art 13.7

- M. P.-D. Collomb : donne quelques explications sur l'excédent de charge. Il remercie la boursière pour son excellent travail.

- Mme C. Berthoud lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

« La commission s'est penchée chapitre par chapitre sur le préavis, dans les comptes ainsi que divers pointages dans les factures 2021.

Rien à signaler pour les chapitres 1, Administration générale, chap. 22, Service financier, chap. 23, Amortissement et réserves non-ventilés, chap.31, Terrain, chap. 42, Urbanisme, chap. 43, Routes, chap. 45, Déchetterie, chap. 50, École, chap. 72, Sécurité sociale.

Dans sa globalité, le dicastère « Impôts » laisse apparaître une augmentation des revenus (env. 50'000.-) ce qui est très réjouissant.

Chapitre 32 – Forêts. Le prix du bois a augmenté ce qui peut laisser espérer une diminution des charges et permettre de garder nos forêts saines.

Chapitre 35 – Bâtiments communaux. Le remplissage de la citerne à mazout à l'auberge communale, à la suite du changement de tenancière, doit rester un geste exceptionnel de la commune.

Il a été constaté un manque de revenu pour le bâtiment du collège dû à la vacance de l'appartement rez inférieur durant toute l'année 2021. La commission espère que les importants problèmes mis en cause vont ou sont résolus et que l'assurance s'est enfin prononcée sur sa contribution.

Chapitre 46 – Épuration. Notre participation pour la STEP de Croy a diminué grâce, d'une part à notre taux de séparatif qui a augmenté, ainsi que d'autre part, à une diminution des charges de l'AIVN.

Chapitre 81 – Service des eaux. Les comptes 81.312,314 et 318 sont en dépassement dû à la recherche des causes empêchant l'eau d'arriver au réservoir ce qui a engendré l'achat de beaucoup d'eau à la Source Mercier. La mise à jour de toutes les données existantes, par la maison Connect, responsable de l'auto-contrôle de notre réseau d'eau potable pour la première année, a engendré un surcoût.

Une bonne nouvelle pour le compte 81.331, qui, à réception des décomptes finaux des travaux du séparatif la part d'amortissement par dicastère a pu être recalculée. De ce fait, celle de l'eau potable est baissée à CHF 6'000.- au lieu des CHF 12'500.- budgétés.

La commission remercie Mme Valérie Chezeaux pour la bonne tenue des comptes ainsi que la Municipalité pour la clarté de leur préavis.

A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général, d'accepter les comptes 2021 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la commission de gestion et finances. »

- M. C. Regard : demande des éclaircissements au sujet de l'appartement du collège.

- M. P.-D. Collomb, M. F. Bovier et M. C. Boulaz interviennent.

- M. le Président : les explications à ce problème se trouvent en page 6 du préavis municipal, rapport du municipal, M. M. Jolliet



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 JUIN 2022

Mise au vote du préavis

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter en bloc le préavis municipal n°2/2022 soit :

- Accepter les comptes 2021 tels que présentés, avec un excédent de charges de Fr. 74'404.51.

25 votants (Oui : 22, Avis contraire : 0, Abstention : 3).

Le préavis n°2/2022 est accepté tel que présenté.

4. Préavis N°4/2022 - Eau potable –

Joint au dossier de convocation le préavis municipal n° 4/2022, ainsi que des photos du tunnel de captage n° 16 et des chambres de réunion n°s16, 9 et 11.

- M. C. Boulaz :

« Lors du dernier Conseil, je vous avais annoncé que la fuite pouvait être dans la zone de la gravière. Pour rappel, l'eau arrivait en amont de la gravière, mais pas en aval. Nous avons testé le tronçon : aucune fuite. Après avoir regardé avec les entreprises de détection, pour elles, la meilleure solution aurait été d'injecter du gaz dans la conduite et de la suivre avec un détecteur en surface. Pour cela il aurait fallu géolocaliser la conduite, puis défricher, dégager les branches et arbres pour pouvoir marcher le long du tronçon.

Nous avons pris l'initiative, pour éviter les frais de géomètre, de piquer la nouvelle zone de recherche. En attendant l'intervention des entreprises de détection, j'ai parcouru le tracé avec M. Albert Lamercy des Clées, qui s'est occupé de la source Mercier pendant des années. À un endroit, nous avons remarqué un affaissement. Nous avons creusé une première fois, sans succès. Nous avons alors coloré l'eau de source et l'eau est sortie en contre bas de l'affaissement.

Nous avons creusé dans une deuxième zone et là, nous sommes tombés sur la fuite. Il s'agissait d'une ancienne conduite ne figurant pas sur nos plans. Après la réparation, l'eau est revenue non sans peine au village, du fait des vallons et bulles d'air sur son parcours. J'ai remis en service le 15 avril, mais le 20 mai, j'ai dû détourner de nouveau nos sources pour un problème de qualité.

Suite à toutes ces recherches, nous avons maintenant une bonne vision du réseau. Il y a des points à corriger en urgence pour que l'on puisse éviter de fermer nos sources à chaque averse. Nous avons découvert une chambre, qui devait être condamnée depuis des années, mais ce n'était pas le cas. Cette chambre est munie de deux captages, qui captent de l'eau en surface. Une partie du problème de qualité viendrait de cette zone. Nous avons décidé de corriger cette chambre et par la même occasion, nettoyer toutes les chambres de réunion des autres sources. »

- Mme C. Berthoud lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

« Lors des travaux du séparatif au village, il a été constaté de l'état de vétusté de notre réseau. De nombreuses fuites sont apparues. Actuellement, ce sont les installations de captage ainsi que la conduite d'amenée d'eau des sources des Combes au réservoir qui posent des problèmes.

Suite à l'inspection du canton, plusieurs points sont à corriger. Notamment un nettoyage des chambres de réunions n°11 et n° 16 ainsi que la suppression de la chambre de captage n°9.

Le montant des travaux de première nécessité est estimé à CHF 10'000.-

Suite au projet ERNORM, une réflexion de l'AIMS a germé. Le 9 février 2022, les municipaux du CODIR de l'AIMS et leurs Syndics se sont rencontrés pour discuter de l'opportunité de prendre en charge l'eau depuis les captages jusqu'à l'entrée des villages.

Les travaux de la totalité des conduites seraient pris en charge par l'AIMS. Le suivi de l'entretien, des traitements par UV et/ou le chlorage, les analyses et autres se ferait entièrement sous la responsabilité de l'AIMS.

Ce projet a été accepté par le Conseil Intercommunal de l'AIMS le 1er juin 2022, mais va prendre du temps à se mettre en place. Raison pour laquelle nous devons réaliser ces travaux sans attendre pour pouvoir maintenir nos sources en service.

A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général, d'accepter l'investissement de CHF 10'000.- demandé par la Municipalité. »

- Mme V. Borloz-Schaller : remercie les municipaux, qui ont donné de leur personne pour trouver réponse à ce problème.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 JUIN 2022

Mise au vote du Préavis

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°4/2022 soit :

**- Accepter l'investissement de Fr.10'000.-
25 votants (Oui : 23, Avis contraire : 0, Abstention : 2).**

Le préavis n°4/2022 est accepté tel que présenté.

5. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances

- Pour donner suite à la démission de M. M. Rochat, un nouveau membre doit être nommé.
- M. J. Burri se propose. Il est nommé à la commission de gestion et finances.

5.bis. Nomination d'un délégué suppléant à l'AIVN (STEP)

- Mme V. Borloz-Schaller se propose. Elle est nommée déléguée suppléante à l'AIVN.

6. Communications de la Municipalité

- M. P.-D. Collomb :

Holcim : des camions sont venus déposer du matériel pour préparer les pistes pour exploiter le solde du gravier. Le dégrappage est prévu pour mi-août. S'il n'y a pas de problème, la mise en route des installations aura lieu mi-septembre. L'objectif de cette exploitation est de remplir les stocks. Fin novembre-décembre, la vente du gravier se fera selon la demande du marché.

Cand-Landi : sitôt que l'entreprise sera mandatée par Holcim pour sortir les premiers mètres cubes du site, elle commencera à amener les matériaux de comblement par camion. Les camions circuleront pleins en permanence (aller-retour). Pour le rail, le projet avance bien. Normalement, les premiers trains (wagons avec des containers) pourront décharger fin 2023, début 2024.

- M. César Boulaz : pour cette fameuse conduite, l'étude va pouvoir démarrer avec le bureau BR PLUS du côté de l'ASM, pour voir ce qu'il est possible de faire. Au début c'était le projet ERNORM qui regroupait toute la région avec Croy, Romainmôtier et Juriens. Ces 3 villages vont faire un réservoir en dessus de Romainmôtier. Le Canton a accepté dans les grandes lignes de séparer les zones. Au niveau des captages, ce sera d'utiliser les conduites qui pompent l'eau en direction de Premier et de voir si l'on peut raccorder l'eau de nos sources dans cette conduite avec celles de Premier et de la ramener dans un nouveau réservoir au-dessus de Bretonnières, vers les Porcheresses. Au niveau de l'altitude, l'eau pourrait venir de Lignerolle gravitairement jusqu'à ce réservoir (en complément). Nos sources arriveraient aussi à ce réservoir avec celles de Premier. Premier pomperait pour ramener l'eau chez eux. Le but de l'AIMS est de garder toutes les sources des villages et de garder la source Mercier juste en appoint. Cela évite la dépendance à une seule source.

La décision de prendre en charge tous ces réseaux a été acceptée à l'assemblée de l'AIMS.

La conduite passe au milieu de la zone d'exploitation de la gravière. Il faudra de toute façon déplacer cette conduite.

- M. P.-D. Collomb : l'entreprise Holcim a été claire sur le fait qu'ils ne veulent pas prendre en charge le déplacement de la conduite. Ils vont extraire tout le gravier jusqu'à 5 m de la conduite afin qu'elle ne risque pas de bouger. Quant à Cand-Landi, ils ne veulent pas participer non plus. Ils évoquent le fait qu'ils ne peuvent pas combler sur une conduite existante. Si la conduite reste, ce serait toute une zone qui ne serait pas comblée. Avec tous ces soucis liés à l'eau, la Municipalité pense que c'est vraiment le moment de supprimer cette conduite.

- M. C. Boulaz : M. Joël Petermann président du CODIR de l'AIMS veut faire avancer le projet pour éviter de déplacer cette conduite, alors qu'il y a une conduite de l'AIMS qui longe la route le long des voies ferrées

- M. P.-D. Collomb : on a quatre ans pour le faire.

- M. F. Bovier : dès août, M. Allamand, des Bioux, reprendra le poste de garde forestier.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 JUIN 2022

7. Communications du Bureau

Les personnes nommées dans une nouvelle fonction ce soir passent vers le Président en fin de séance pour lui donner leurs coordonnées complètes.

Petit rappel pour les délégués aux associations intercommunales. Si vous êtes convoqués à une assemblée et que vous ne pouvez pas y aller, vous avez la responsabilité d'avertir et de transmettre votre convocation aux suppléants afin qu'ils puissent vous remplacer.

8. Vœux et divers

- Mme C. Glardon : une idée qui germe dans sa tête, soit : avoir un défibrillateur dans le village. La Municipalité prend note.

- M. C. Regard : demande des explications sur les travaux effectués près de la maison des Froidevaux.

- M. - P.-D. Collomb : quand les travaux ont été effectués à la rue du Puits, l'ingénieur s'est méfié qu'ils ont drainé quelques sources qui auraient changé de trajectoire. De l'eau est arrivée dans la maison de Monsieur Froidevaux. Il a fallu étanchéifier les murs de la maison, un drain a été posé au fond de cette fouille. On a drainé le premier bout de la maison de Brigitte Fuchs pour se replonger dans la conduite sous la route pour évacuer cette eau. Monsieur Froidevaux n'a jamais eu d'eau dans sa maison, car lors de la construction de la maison de la famille Fuchs, ils ont excavé et drainé et ont donc drainé la maison d'en haut. Ce qui est arrivé est venu à cause de cette fouille qui a drainé ces sources. Il y a une source vers le hangar des pompiers. Monsieur Froidevaux a pris en charge une partie des frais, car cela apporte une plus-value à sa maison et la commune doit aussi prendre une partie en charge. L'assurance a pris en charge uniquement tous les dégâts causés aux propriétaires. On espère que le cas sera réglé.

- Mme F. Roth : informe, qu'à la suite des travaux de drainage et de la pose de nouvelles canalisations effectués l'an passé, toute une partie de la végétation longeant la maison rue du Puits 7 a complètement séché.

- M. D. Golaz : complète en disant que sur sa propriété l'eau est arrivée en masse !

- M. le Président :

Appel de sortie : personne n'ayant quitté la salle, l'appel d'entrée complété par la liste des personnes assermentées fait office d'appel de sortie.

D'ici là et au nom du bureau, je vous souhaite un très bel été et vous remercie de votre attention.

Le mercredi 5 octobre 2022 – Le mercredi 7 décembre 2022 – Le mercredi 22 mars 2023

Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.

La séance est levée à 20h58.

Yann Brechbühl

Président

Francine Roth

Secrétaire